



Collège des Buclos, Meylan

Meylan, ce 10 septembre 2018

Objet : MISE EN PLACE DES DEVOIRS FAITS

Madame, Monsieur,

A compter du lundi 5 novembre 2018, soit au retour des vacances d'automne, le collège mettra progressivement en place les 'devoirs faits'.

Ces séquences auront lieu lors des heures de disponibilité de vos enfants. Plusieurs groupes seront encadrés par des assistants d'éducation tout particulièrement. Le recrutement d'un étudiant en service civique a, par ailleurs, été demandé au rectorat. Un travail avec les associations locales, notamment spécialisées en la matière, à l'instar de ce que nous étions parvenus à mettre en place l'an dernier, est également engagé.

Tout élève inscrit aux 'devoirs faits' s'engage à y être assidu et à apporter l'ensemble du matériel scolaire nécessaire à son travail. Afin d'organiser cette action, nous avons besoin de savoir si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de cet accompagnement.

Pour cela, vous voudrez bien retourner **le vendredi 21 septembre à midi au plus tard et au professeur principal de la classe** le coupon ci-joint en veillant à préciser les jours et les horaires auxquels vous souhaiteriez que les 'devoirs faits' se déroulent (vous placerez une croix dans les cases correspondant à votre ou à vos choix). Vous pourrez aussi nous indiquer tout en bas du présent document que vous ne souhaitez pas que votre enfant participe aux 'devoirs faits'.

Les groupes seront, en effet, constitués en fonction des réponses des familles et des capacités d'accueil de l'établissement ainsi que du nombre de personnels mobilisables.

Une heure bimensuelle en mathématiques (dispositif complémentaire des 'devoirs faits') sera, par ailleurs, dispensée aux élèves de 3^{ème}.

Vous serez informés des horaires retenus pour votre enfant avant le début de l'action.

Jours souhaités pour des 'devoirs faits'... <i>Merci de bien vouloir préciser, le cas échéant, SI (semaine impaire) ou SP (semaine paire)</i>	De 8 à 9 heures	A l'occasion des permanences habituelles de mon enfant	A l'occasion des permanences exceptionnelles de mon enfant	De 15 h 30 à 16 h 30	De 16 h 30 à 17 h 30
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

☒ Je ne souhaite pas que mon enfant participe aux 'devoirs faits'.

NOM, PRENOM de mon enfant :

CLASSE de mon enfant :

NOM et Prénom du responsable légal :

Date et SIGNATURE :

Patrice Dal Molin, Principal.